Le Parc DES DÉLÉGUÉS

Délégués des 47 communes, des 4 EPCI, du Département, de la Région
= Syndicat mixte du Parc
▶ **« faire ensemble » dans l'intérêt des communes et du territoire.**

Je suis délégué du Parc des Préalpes d'Azur

J'engage ma collectivité dans les décisions du Parc.

Je participe aux décisions concernant les Préalpes d'Azur.

« Les délégués ont le pouvoir d'orienter l'action du Parc »

Je suis disponible pour participer aux instances.

Je m'engage à suivre certains projets, pour croiser les regards sur les enjeux spécifiques à ce territoire de moyenne montagne et favoriser les initiatives locales.

« Ils inventent une autre vie ici » c'est le slogan de tous les Parcs naturels régionaux

Je peux m'appuyer sur l'équipe technique du Parc qui accompagne, informe, oriente, met en réseau…

« Que fait le Parc ?… Je n'ai pas tout compris à la dernière réunion »

▶ *Un réflexe : 04 92 42 08 63 ou contact@pnr-prealpesdazur.fr*

Et si je veux aller plus loin ?

Je peux siéger au Bureau du Syndicat mixte si je suis délégué et selon le collège de ma collectivité (Région, Département, EPCI, communes de moins de 500 habitants, communes entre 500 et 4 999 habitants, communes de plus de 5 000 habitants).

Je peux participer à des instances régionales ou nationales qui orientent les politiques de demain, notamment en terme de biodiversité et de paysages.

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1, avenue François Goby - 06460 Saint Vallier-de-Thiey - Tél : 04 92 42 08 63
www.pnr-prealpesdazur.fr

Cassiopée Photo : ©J. Braun - Illustrations : Maëlle Le Toquin - Ne pas jeter sur la voie publique 03/20

Je suis délégué du Parc

***Je participe** à l'aménagement et à la préservation d'un territoire remarquable.*

***Je m'implique** pour valoriser les Préalpes d'Azur.*

LES PAYSAGES : NATURELS OU CONSTRUITS ?

L'ÉNERGIE POUR DEMAIN, LOCALE ?

ET LA FORÊT ?

COMMENT DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE, (AGRICULTURE, COMMERCES…) ?

DES ANIMATIONS ET DE LA CULTURE ? MAIS DU CALME AUSSI ?

LE PARC A BESOIN DE VOUS

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Le Parc UN OUTIL

Un levier pour faciliter les initiatives

Un Parc naturel régional mobilise des moyens humains et financiers pour accompagner les initiatives.
Il facilite le **montage de projets** et cherche des solutions pour aider au respect des réglementations. Les territoires bénéficiant du label Parc sont éligibles à des **subventions spécifiques**, notamment européennes, permettant d'**activer des ressources supplémentaires**.

Laine Rebelle :
Création d'une entreprise de valorisation de la laine locale.

- appui technique du Parc : mise en réseau, accompagnement méthodologique ; ingénierie financière.
- subvention régionale et européenne via le programme LEADER.

Une solidarité territoriale

Par le système de cotisations mutualisées (entre l'État, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes), et l'ingénierie financière, **le Parc démultiplie ce que les communes investissent**. Le Parc est également une communauté d'enjeux, de solutions, et permet d'inscrire les projets dans une cohérence de territoire (synergies entre les initiatives).

Château de Gilette :
Initiative communale de restauration et valorisation du château médiéval.

- appui technique du Parc : accompagnement pour un positionnement touristique dépassant l'échelle de la commune, mise en réseau, ingénierie financière.
- subvention régionale, nationale et européenne via le programme Espace Valléen.

Une plus-value économique

Le Parc accompagne les professionnels dans l'adaptation de leurs pratiques aux enjeux du changement climatique ; il valorise des produits et services s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

La Maralpine :
Valorisation d'un itinéraire pédestre balisé par le Département, choisi en lien avec une offre de services (alimentation & hébergement), et les patrimoines identitaires des Préalpes d'Azur.

- actions portées par le Parc : reconnaissance du parcours, partenariat avec les acteurs économique, valorisation des patrimoines pour une découverte responsable.

Au final, un Parc naturel régional, c'est à la fois un outil de conseil, d'appui, de veille et de suivi. C'est aussi un partage de visions, de façons de faire qui deviennent possibles grâce au changement d'échelle.
Un élu municipal impliqué dans les instances du Parc n'agit plus que pour sa seule commune : il se forme à de nouveaux sujets et déploie la coopération territoriale dont bénéficie directement ou indirectement sa commune.

Le Parc UN LABEL

Un Parc naturel régional, c'est un label reconnu qui donne une image positive et attractive aux Préalpes d'Azur, une image correspondant à l'évolution des attentes de nombreux habitants, entrepreneurs, visiteurs, car porteuse de valeurs et de garanties d'un cadre de vie de qualité.

« Les Français qui habitent près ou dans un Parc naturel régional montrent un comportement plus respectueux de la nature que la moyenne. […] L'influence des parcs naturels s'explique d'abord par le fait que leurs paysages sont plus sauvages qu'ailleurs, ce qui stimule l'intérêt et la sensibilité à la nature de leurs habitants. »

source : étude CNRS, 2019

Paroles de délégués

Roger Cresp
Maire de Gréolières,
Élu au bureau du Parc

« Le Parc c'est faire ensemble, travailler entre les communes […] « L'erreur, ça serait de penser que le Parc c'est juste un organisme qui subventionne, sans qu'il y ait de vision politique au niveau du territoire. […] Se dire : je vais participer à une aventure qui dépasse le simple cadre de ma commune. »

Eric Mèle
Maire de Gourdon, Président du Parc, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis

« Porter certains enjeux du territoire n'est possible que si nos 47 communes, même si elles rencontrent des difficultés différentes, défendent des intérêts mutuels. Par exemple, trouver le bon équilibre entre les sports de nature qui se développent, les usages antérieurs de l'espace, tout en respectant les sites naturels, notamment pour les services qu'ils nous rendent. Ou encore : relocaliser la production d'énergie sans détériorer les paysages. »

Isabelle Johr
Déléguée du Parc à Cipières, Membre fondateur de Laine Rebelle

« Le Parc, c'est une équipe technique et des élus qui se mobilisent pour mettre en réseau, sensibiliser, susciter, valoriser. […] Il s'agit aussi de valoriser des actions locales qui ne sont pas portées par le Parc, car il ne peut pas tout faire, c'est évident. »

Stéphane Maillard
Délégué du Parc à Valderoure, Agriculteur, Président de l'association des Agriculteurs du Parc, bénéficiaire de la Marque Valeurs Parcs

« Le Parc, c'est l'identification d'un produit territorial, c'est avant tout mettre en avant une identité du terroir. »

Le Parc UN TERRITOIRE

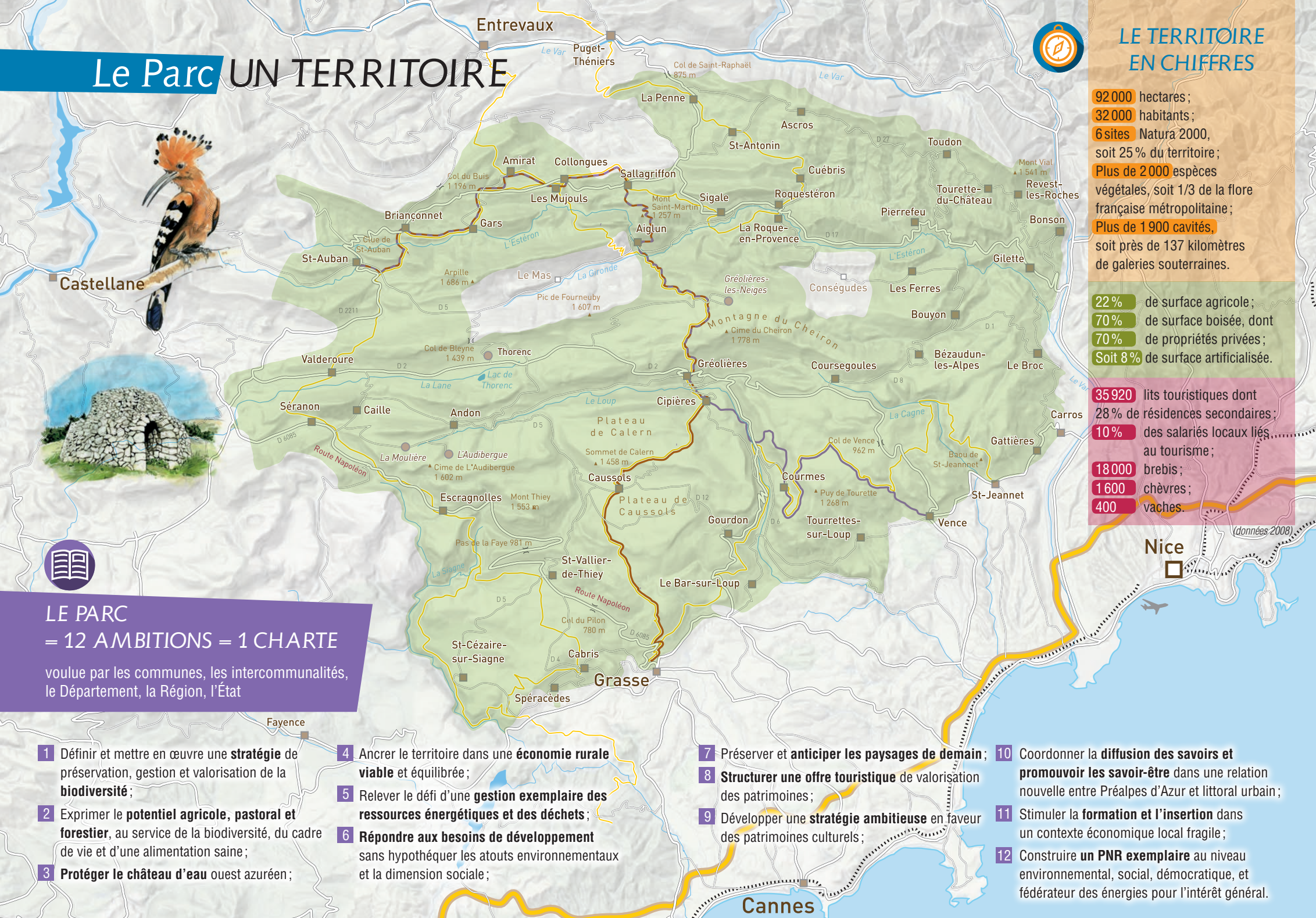

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

92 000 hectares ;
32 000 habitants ;
6 sites Natura 2000, soit 25 % du territoire ;
Plus de 2 000 espèces végétales, soit 1/3 de la flore française métropolitaine ;
Plus de 1 900 cavités, soit près de 137 kilomètres de galeries souterraines.

22 % de surface agricole ;
70 % de surface boisée, dont
70 % de propriétés privées ;
Soit 8 % de surface artificialisée.

35 920 lits touristiques dont 28 % de résidences secondaires ;
10 % des salariés locaux liés au tourisme ;
18 000 brebis ;
1 600 chèvres ;
400 vaches.

(données 2008)

LE PARC = 12 AMBITIONS = 1 CHARTE

voulue par les communes, les intercommunalités, le Département, la Région, l'État

1. Définir et mettre en œuvre une **stratégie** de préservation, gestion et valorisation de la **biodiversité** ;
2. Exprimer le **potentiel agricole, pastoral et forestier**, au service de la biodiversité, du cadre de vie et d'une alimentation saine ;
3. **Protéger le château d'eau** ouest azuréen ;
4. Ancrer le territoire dans une **économie rurale viable** et équilibrée ;
5. Relever le défi d'une **gestion exemplaire des ressources énergétiques et des déchets** ;
6. **Répondre aux besoins de développement** sans hypothéquer les atouts environnementaux et la dimension sociale ;
7. Préserver et **anticiper les paysages de demain** ;
8. **Structurer une offre touristique** de valorisation des patrimoines ;
9. Développer une **stratégie ambitieuse** en faveur des patrimoines culturels ;
10. Coordonner la **diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être** dans une relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain ;
11. Stimuler la **formation et l'insertion** dans un contexte économique local fragile ;
12. Construire **un PNR exemplaire** au niveau environnemental, social, démocratique, et fédérateur des énergies pour l'intérêt général.

Le Parc UNE COLLECTIVITÉ ATYPIQUE

LES LIEUX D'ÉCHANGES ET DE DÉCISIONS

Un Parc naturel régional, c'est un regroupement de communes et de collectivités pour faire de la Charte une réalité.

L'organisme de gestion du Parc est un syndicat mixte, dont le comité syndical se réunit 3 à 4 fois par an, instance au sein de laquelle les délégués représentent leur commune/collectivité.

Au-delà du comité syndical, chaque délégué peut choisir des projets ou commissions thématiques dans lesquels il s'implique. C'est là que s'élaborent les décisions stratégiques et les propositions d'action via des échanges entre acteurs, associations, élus, et avec l'appui du Conseil de Développement* et du Conseil Scientifique*.

Exemples de groupes projets *(liste évolutive)*

- Itinérance à pied et à vélo,
- Préservation du cadre de vie,
- Manifestations écoresponsables,
- Vallée de l'Estéron,
- Foncier agricole,
- Intégration paysagère des énergies renouvelables,
- Dispositifs de sensibilisation,
- Marque « Valeurs Parc ».

Exemples de commissions

- Programme LEADER (soutien au développement rural),
- Espace valléen (soutien au tourisme doux),
- Culture,
- Forêt (en projet),
- Communication/éducation,
- Patrimoines.

LE BUDGET

Les cotisations annuelles des membres constituant le syndicat mixte sont les suivantes :

- 63 000 € versés par les 47 communes,
- 162 000 € versés par les intercommunalités (Alpes d'Azur, Pays de Grasse, Sophia Antipolis, Nice Côte d'Azur),
- 225 000 € versés par le Département,
- 450 000 € versés par la Région Sud.

Soit un budget de fonctionnement s'élevant à 900 000 € depuis 2019.

À ces cotisations s'ajoute une dotation annuelle de 100 000 € de l'État. Ces ressources permettent principalement de financer une équipe d'animation et d'ingénierie rurale qui suscite, accompagne et recherche des appuis financiers pour les initiatives du territoire.

Et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ? La mission principale du Parc est de coordonner l'action de tous, dont les intercommunalités, au regard des priorités de la charte. Le Parc porte des actions qui dépassent les limites administratives.

DES MOYENS POUR CONCILIER DIFFÉRENTS ENJEUX, *mais pas de réglementation spécifique*

Les missions sont :

- **expérimentation** ▶concourir à des programmes de recherche, tester de nouvelles procédures et méthodes d'actions,
- **éducation, information, médiation** ▶sensibiliser habitants et visiteurs aux problématiques environnementales, inciter à découvrir les patrimoines à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques, faire dialoguer autour des conflits d'usage,
- **développement durable** ▶coordonner les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux de l'environnement,
- **aménagement du territoire** ▶contribuer à définir les projets d'aménagement et d'urbanisme menés sur le territoire,
- **protection et gestion des patrimoines** ▶favoriser une gestion harmonieuse des espaces ruraux, maintenir la diversité biologique des milieux, préserver et valoriser les ressources naturelles ainsi que le patrimoine culturel.

***Le Conseil de développement :** réseau de citoyens qui démultiplient le dialogue entre la société civile et les instances du Parc en portant des projets ou en contribuant aux travaux du Parc. Pour en savoir plus : *www.cddpnr06.org*

***Le Conseil scientifique :** réseau d'experts qui croisent leurs expertises pour qualifier les différentes facettes d'un enjeu. Sociologues, écologues, forestiers, agronomes, géographes, paléontologues, juristes… Ils proposent des solutions innovantes adaptées aux spécificités des Préalpes d'Azur !